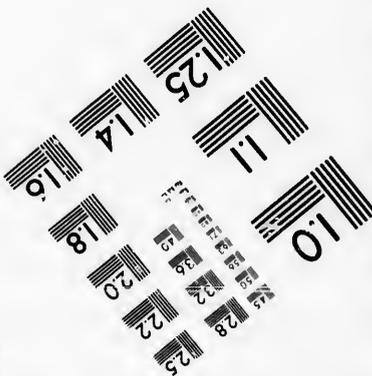
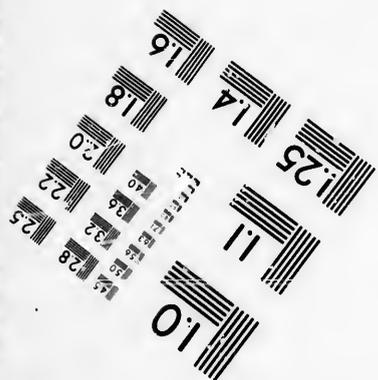
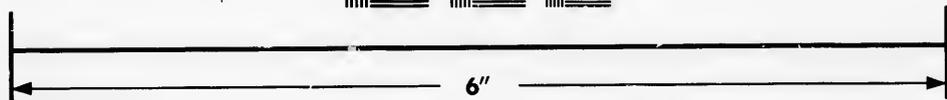
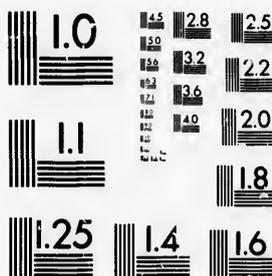


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 28 25
16 32 22
18 20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11 01

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

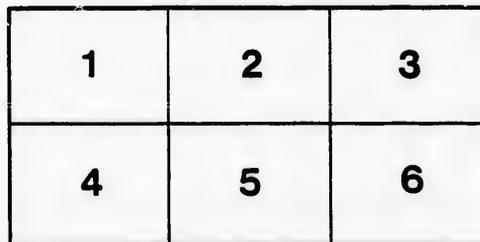
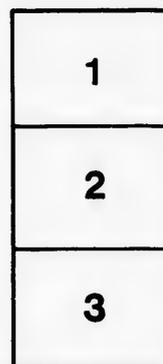
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

belure,
n à

32X

11. 2. 1871

1871

1871

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

ANNONÇANT

SON RETOUR DE ROME ET CONFÉRANT

AU DIOCÈSE

DIVERSES

GRACES ET FAVEURS.



MONTREAL :

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE ST. VINCENT.

2

*Mandement de Monseigneur l'Evêque de Montréal,
annonçant son retour de Rome, et conférant au Diocèse
diverses grâces et faveurs.*

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu
et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de
Montréal, etc. etc. etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dans notre Lettre Pastorale du cinq Août de l'année dernière, Nous vous annonçames, N. T. C. F. le dessein que nous avons formé de retourner en Europe, et Nous nous recommandâmes à vos ferventes prières. Nous avons si bien éprouvé, dans notre premier pèlerinage dans la Ville Sainte, les heureux effets de vos humbles supplications pour nous auprès du Seigneur, que Nous ne pouvions pas manquer de recourir à un moyen si efficace pour rendre ce dernier voyage aussi utile au Diocèse que l'avait été le premier. Nous n'avons point été trompé dans notre confiance, et Nous pouvons vous assurer, dans la sincérité de notre âme, que Nous avons senti, partout et à chaque pas que nous faisons, que vous étiez avec nous, priant et implorant pour nous la divine miséricorde. Nous quittâmes cette ville, le vingt-neuf Septembre, sous la protection de St. Michel et de tous les Sts. Anges, et le vingt-sept Mai, nous étions de retour, sans avoir éprouvé aucun accident, quoique nous eussions voyagé, comme vous le savez, dans des temps fort orageux.

L'objet principal de notre premier voyage dans l'ancien monde était, comme nous vous en avons informé avant notre départ, de procurer à ce Diocèse un renfort d'ouvriers évangéliques, pour aider vos pasteurs qui succombaient sous le fardeau. Vous les avez

obtenus, ces Ouvriers ; et les fruits admirables de salut qui ont été produits en tout lieu, disent plus haut et plus éloquemment que nous ne pourrions le faire, combien le Seigneur est bon de vous avoir procuré tant et de si puissants secours, pour la sanctification de vos âmes.

En entreprenant notre second voyage, Nous avons principalement en vue de procurer à vos enfans de nouveaux moyens d'instruction, tant pour les rendre de bons chrétiens que pour les mettre capables de gagner honorablement leur vie. Déjà la Divine Providence nous avait envoyé les enfant du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, lesquels, depuis l'année 1837, par les soins et les sacrifices d'une Communauté de tout temps bien chère à vos cœurs, remplissent cette tâche importante avec un très grand succès. Plein de confiance en la protection de ce grand Serviteur de Dieu, qui consacra toute sa vie à l'instruction et sanctification de l'enfance, Nous avons été prier sur son tombeau, et nous l'avons conjuré de devenir le protecteur de l'éducation dans Nctre Diocèse. Nous lui avons demandé d'employer son crédit auprès de Dieu pour obtenir des auxiliaires à ceux de ses enfans qui sont venus en Canada, nous faire participants de la sublime mission qu'il avait reçue du Ciel, et qui ne pouvaient recueillir seuls une si abondante moisson.

Tous nos vœux réunis ont été exaucés, N. T. C. F., et nous avons la consolation de vous annoncer que Dieu a béni les généreux sacrifices que s'imposent plusieurs personnes appartenant au Clergé et à l'Etat Laïque, pour procurer à la Religion et à la Patrie, le précieux avantage d'une éducation soignée et en même temps religieuse. Que Dieu, dans sa bonté, le leur rende au centuple dans ce monde, et qu'il leur accorde la vie éternelle dans l'autre, lui qui récompense jusqu'à un verre d'eau froide donné pour son amour. Sous le rapport de l'Education, vous avez donc maintenant de grandes ressources ; car il y a dans le Diocèse trois Congrégations Religieuses chargées de donner l'éducation primaire à vos garçons, et quatre remplissent cette fonction pour vos filles. Que Dieu dans sa miséricorde veuille bien les bénir et les multi-

plier, afin que toutes étant parfaitement unies de cœur et d'âme, elles remplissent avec zèle et succès la sublime mission que leur a assignée la Divine Providence.

Avec tous ces moyens d'éducation qui vous sont offerts, vous ne manquerez pas, N. T. C. F., de vous imposer les plus généreux sacrifices pour vous procurer avec le temps, le précieux avantage d'une Maison de Frères et d'une Maison de Sœurs dans chaque paroisse. Ce sera alors que vous comprendrez véritablement le prix d'une éducation religieuse et soignée.

Ayant plusieurs Instituts Religieux consacrés aux œuvres de charité, vous ferez tous vos efforts pour les favoriser, en établissant, par exemple, dans chaque Comté et dans l'endroit le plus central, quelque maison pour y recevoir vos pauvres et vos malades. Car il ne faut pas oublier, N. T. C. F., que la *Religion pure et sans tache aux yeux de Dieu, notre père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction* ; c'est-à-dire, à avoir soin de tous ceux qui sont sans ressource. Oh ! N. T. C. F., rendez-vous favorables les pauvres, en pourvoyant avec charité à tous leurs besoins. Prenez garde qu'il n'y en ait parmi vous qui languissent dans la misère. Car leurs plaintes seraient entendues du Dieu qui se déclare le *Père des Pauvres*, et elles feraient descendre du Ciel les plus grands malheurs.

Nous ne vous dirons pas tout ce que Nous avons senti de bonheur dans la Sainte Cité de Rome, et en présence de cette multitude de Monumens Religieux qui rappellent tant de délicieux souvenirs. Nous ne vous parlerons pas des consolations que nous avons éprouvées aux pieds du Vicaire de J. C. chaque fois qu'il Nous a été permis de l'entretenir de vos plus chers intérêts, et d'implorer, et pour vous et pour Nous, l'abondance des bénédictions célestes, dont il est le dépositaire. Qu'il suffise de vous dire que, dans tous les lieux consacrés par le sang de milliers de martyrs que Nous avons visités, et dans ces grandes solennités où la Religion donne, autant qu'on peut l'avoir sur la terre, une idée du

Ciel, par l'harmonie de ses chants joyeux, et la pompe de ses augustes cérémonies, vous étiez présents à notre souvenir. Oh ! combien de fois Nous Nous sommes écrié en Nous-même, à la vue de ces magnifiques et imposans spectacles que présente sans cesse la ville de Rome : *Quel bonheur pour notre peuple, s'il était présent à ces belles fêtes ! Quelle consolation pour tant de fervens Chrétiens qui mettent toutes leurs délices dans les jouissances surnaturelles, s'ils voyaient et s'ils entendaient ce que Nous voyons et entendons ! Quelles ravissantes impressions pour ces âmes de foi, chez qui la Religion est tout ! Que nous serions heureux si le troupeau confié à nos soins visitait avec Nous les tombeaux des SS. Apôtres, s'il entendait, comme nous, ces dévôts cantiques qui retentissent, non seulement dans les temples, mais encore dans les places publiques et dans les rues, à l'honneur de la Mère de Dieu, si tendrement aimée par ce peuple fidèle.*

Mais nous laissons là toutes ces émotions, quelque délicieuses qu'elles puissent être pour vos cœurs vraiment chrétiens, et Nous Nous hâtons de vous faire part des faveurs que N. S. P. le Pape Nous a, dans sa bonté toute paternelle, chargé de vous accorder. Auparavant, observons que Dieu a daigné répandre tant de bénédictions sur tout le Diocèse, que Nous Nous reconnaissons incapable de lui en témoigner seul toute la reconnaissance qu'il a droit d'attendre de nous. C'est pour cela, comme vous l'allez voir bientôt, que Nous imposons à tout le Diocèse et pour toujours, le devoir de lui payer, chaque année, le tribut de louanges qu'il exige pour tant de grâces.

En cela, Nous suivons le bel exemple que donne, tous les ans, la ville de Rome. A une époque déjà assez reculée de la nôtre, elle fut délivrée, par l'intercession de la Ste. Vierge, d'une grande calamité qui l'affligeait, Par reconnaissance, l'on jeûne chaque année, la veille de la Purification de cette Bienheureuse Vierge ; et le jour de cette Fête, dans la Chapelle Papale, l'on chante solennellement le *Te Deum*. C'est ce que nous ferons d'âge en âge, pour des faveurs qui sont encore plus signalées. Observons de plus que Nous avons un

pressant besoin que Dieu Nous assiste dans toutes les œuvres qui ont été entreprises pour sa gloire. C'est pour cela que vos Pasteurs reçoivent l'ordre de dire, chaque jour, à la Messe, une Oraison particulière, pour obtenir le secours de Dieu, afin que ces entreprises prospèrent, si c'est sa sainte volonté. C'est ainsi encore qu'on le pratique à Rome. Quant à vous, N. T. C. F., vous vous unirez de cœur à toutes les intentions de vos Pasteurs, qui seront les vôtres, et vous prierez pour Nous, en famille ou en particulier, selon votre dévotion. De ce moment, Nous faisons cesser l'obligation qu'il y avait, pour le Clergé, de dire, à la Messe, l'Oraison *Nes despicias*, et pour les Communautés et les Fidèles, celle de réciter cinq *Pater* et *Ave* après la Messe Paroissiale ou Conventuelle. Certaines affaires laissées à Rome, et la crainte du fléau qui nous menace, ont été les principaux motifs qui Nous ont porté à vous tenir en prières depuis notre retour. Nous apprenons avec consolation que l'état sanitaire des campagnes est très rassurant. Nous en bénissons le Seigneur et Nous le conjurons de vouloir bien vous continuer sa protection. Seulement, vous tous qui habitez les campagnes, souvenez-vous, dans vos prières, de vos frères de la Ville.

A ces Causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :—

1o. En action de grâces des innombrables faveurs dont ce Diocèse a été comblé, par la puissante intercession de la glorieuse Vierge Marie, l'on célébrera, le Dimanche après l'Octave de l'Assomption, la fête de son *Très Saint et Immaculé Cœur*, sous le rite de double de première classe, et après la grand'messe de la Cathédrale et de chaque Eglise paroissiale, ainsi qu'après la messe conventuelle de chaque Communauté, l'on chantera, tous les ans, le *Te Deum*, avec les cérémonies ordinaires. L'on fera ensuite l'Acte de consécration à ce Très-Saint Cœur, comme au Manuel de l'Archiconfrérie.



20. Pour attirer le secours de Dieu sur toutes les œuvres entreprises pour l'avantage spirituel et temporel du Diocèse, l'on récitera, tous les jours, à la Messe, en se conformant aux rubriques du Missel, l'Oraison *pro quacumque necessitate*, qui se dit à Rome chaque jour de l'année.

30. Pour encourager chacun à prier pour la conversion des pécheurs, N. S. P. le Pape accorde, pour toujours, une Indulgence plénière, que pourront gagner, chaque jour, tous les Fidèles qui, étant vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communie, visiteront Notre Cathédrale, et y prieront spécialement pour la conversion des pécheurs et des hérétiques, et pour le soulagement des Fidèles défunts auxquels ils pourront appliquer cette Indulgence. L'on gravera sur le portail de Notre dite Eglise Cathédrale, cette inscription : *INDULGENTIA PLENARIA et PERPETUA PRO VIVIS et DEFUNCTIS. INDULGENCE PLÉNIÈRE ET PERPÉTUELLE POUR LES VIVANS ET POUR LES MORTS.*

40. Pour procurer à cette Ville et à ce Diocèse quelques uns des nombreux privilèges accordés à la Ville Sainte, N. S. P. le Pape a daigné établir à Montréal, Notre Ville Episcopale, les Indulgences des sept Eglises de Rome. L'on trouvera dans un petit livre, qui sera imprimé avec notre approbation, tout ce qui regarde cette louable dévotion.

50. Pour faciliter la réception à la Confrérie du St. Scapulaire, il ne sera plus nécessaire d'enregistrer les noms des Fidèles qui voudront s'y agréger.

60. Pour affermir tous les Fidèles dans les saintes dispositions où ils se trouvent après les Retraites, et leur en rappeler sans cesse le précieux souvenir, N. S. P. le Pape leur accorde deux Indulgences plénières par année, s'ils visitent les Croix ou les Monuments de Mission, érigés en actions de grâces des faveurs qu'ils y ont reçues, et une Indulgence de trois cents jours, chaque fois qu'ils réciteront trois *Pater* et *Ave*, devant ces Croix ou ces Monuments.

70. Pour encourager la dévotion pour les Défunts, Sa Sainteté a daigné privilégier le Maître Autel de chaque Eglise, Oratoire et Chapelle de ce Diocèse, quand même cet Autel serait portatif, pourvu qu'il s'y trouve une pierre consacrée. Ainsi tous les Services, Grand Messes de *Requiem*, ainsi que les Messes basses qui seront célébrées à ces Autels, portent avec soi une Indulgence plénière, qui a la vertu de délivrer du Purgatoire, l'âme à laquelle elle est appliquée. De plus, chaque Prêtre approuvé pourra privilégier tout Autel, fixe ou portatif, trois fois par semaine, et en conséquence gagner chaque fois une Indulgence plénière pour une âme du Purgatoire.

80. Pour favoriser la salutaire dévotion du chapelet, Sa Sainteté a bien voulu transférer aux Dimanches où l'on en fera la solennité, toutes les Indulgences attachées aux Fêtes des Apôtres et autres Saints, quand elles ne sont point d'obligation, pour ceux qui récitent le tiers du Rosaire au moins une fois par semaine. Pour que chacun puisse s'y préparer, l'on fera, le Dimanche qui précédera ces fêtes ou solennités, l'annonce ci-jointe que l'on annexera au Rituel. Pour la même raison, Nous autorisons tous les Prêtres approuvés de ce Diocèse, à bénir toutes espèces de Couronnes, Rosaïres, Médailles, Statues approuvées par le Saint Siège, et à y appliquer les Indulgences accordées par les Souverains Pontifes. Toutes ces facultés sont pour dix ans. Mais Nous espérons que par votre fidélité à correspondre à tant de faveurs, vous mériterez qu'elles vous soient continuées.

Nous ordonnons que le tableau ci-joint des privilèges ci-dessus mentionnés, soit exposé dans toutes les Sacristies de ce Diocèse, afin que l'on n'oublie point les règles ou les conditions pour en bien user.

Tels sont, N. T. C. F., les biens précieux que vous accorde votre Sainte Religion. Voyez comme elle est bonne pour vous, cette Sainte Eglise Romaine, et avec quelle affection elle pense et pourvoit au soulagement de vos bons parens et amis que la mort vous a enlevés, et qui vous furent si chers ! Voyez comme mainte-

nant il vous est facile de délivrer ces saintes âmes des feux brûlants du purgatoire, où elles achèvent de se purifier ! Considérez quel avantage vous pouvez espérer pour vous-mêmes, lorsque Dieu vous appellera à lui ! Aussitôt que vous aurez fermé les yeux à la lumière de ce monde, vos Pasteurs s'empresseront de monter à l'Autel pour vous appliquer ce précieux privilège, afin de vous tirer au plus tôt de ce lieu de tourment, et de vous ouvrir les cieux, pourvu que vous mouriez dans la grâce de Dieu, et que vous n'ayez pas mis, par votre faute, obstacle à cette Indulgence.

Que de nouveaux motifs vous allez avoir, N. T. C. F., de vous attacher de cœur et d'âme à la Ste. Eglise Romaine ! Que vous êtes heureux de vivre et de mourir dans son sein ! Plus que jamais vous éviterez les personnes qui voudraient vous séparer de cette Eglise, en cherchant à vous faire changer de Religion. Plus que jamais, vous refuserez de recevoir ces livres corrompus que l'on s'efforce de répandre parmi vous, sous prétexte de vous tirer de votre prétendue ignorance et superstition. Et croyez-le, N. T. C. F., en suivant l'enseignement si pur de l'Eglise Romaine, qui vous est transmis par la prédication de vos Pasteurs ordinaires, vous êtes plus savants dans la voie du salut, que tous ces hommes qui se livrent aux égaremens d'une raison orgueilleuse.

Vivez, N. T. C. F. dans la charité et la sobriété, comme il convient à des Chrétiens, que l'Ecriture appelle, par honneur, des *Saints*. Attachez-vous aux diverses Associations et Confréries établies parmi vous, pour honorer plus fidèlement votre Dieu et son Auguste Mère. Que le Chapelet se dise régulièrement dans vos familles. Les grandes indulgences que N. S. Père le Pape vient de vous accorder, vont sans doute vous attacher plus que jamais à cette excellente prière, dont le fruit ordinaire est de chasser le péché mortel de toutes les familles où il se dit avec piété, et d'y établir le règne des solides vertus. Par dessus tout, Nous vous recommandons la fréquentation des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie. Nous avons bien besoin, N. T. C. F. de redoubler de ferveur aux approches du terrible fléau dont nous menace la jus-

tice de Dieu, et que nous n'avons que trop mérité. Faisons pénitence et convertissons-nous dans les pleurs et les gémissements. Nous ne savons pas ce qui est réservé à chacun de nous, depuis que la mort nous enlève tant de zélés collaborateurs. Mais quelque chose qui arrive, croyez que si Dieu dispose de Nous comme de plusieurs autres, et s'il daigne nous faire miséricorde, *Nous aurons soin que, même après notre mort, vous puissiez toujours vous ressouvenir de ces choses.* II Ep. St. Pierre, ch. I, v. 15. *Que la grâce soit avec vous tous qui êtes en Jésus-Christ.* Ep. de St. Pierre, ch. 5, v. 14.

Sera le présent mandement lu au Prône de Notre Cathédrale, à celui de toutes les Eglises Paroissiales, et en Chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, le quatorzième jour du mois d'Août, de l'année mil huit cent quarante-sept, sous notre seing et sceau et le contreseing de Notre Secrétaire.



(Vraie Copie.)

✠ IG. Evêque de Montréal.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, *Chan. Secrétaire.*

Jos. Oct. Paré
Chan. Secrétaire.

